

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 6 MARS 2008

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le jeudi 6 mars 2008 à 19 heures, en séance ordinaire.

Suite à l'appel des présents, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2008 a été approuvé.

Etaient présents :

MM REVOL, GIROUD	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM PERRIN, CHARMEIL	Délégués Suppléants	St Marcellin
M. BOUSSON	Délégué Titulaire	Chatte
Mme DUBREUIL, M. BERNARD	Délégués Titulaires	St Vérand
M. PERRET	Délégué Suppléant	St Vérand
MM VILLARD, LEDUC	Délégués Titulaires	St Sauveur
M. CHARBONNIER-MOUNIER	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM CANIFFI, FALQUE	Délégués Titulaires	Têche
M. CAILLAT	Délégué Suppléant	Varacieux

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1 – Nouvelle station d'épuration : validation du choix du Maître d'œuvre et autorisation au
Président de signer le marché
- 2 – Débat d'orientation budgétaire 2008
- 3 – Questions diverses

1 - Nouvelle station d'épuration : validation du choix du Maître d'œuvre et autorisation au Président de signer le marché

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la procédure de marché négocié spécifique définie par l'article 74 III 4^e b du Code des Marchés Publics, lancée pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les :

- 13 février 2008 à 18 heures
- 3 mars 2008 à 18 heures

6 mars 2008 à 18 heures

a retenu l'entreprise IRH – ZI Chaponnay Sud – Parc d'Affaires de la Vallée de l'Ozon
Rue Louise Labé – 69970 - Chaponnay

Il convient donc de valider ce choix.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'entreprise IRH pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle station d'épuration.

Autorise Monsieur le Président à signer le marché.

2 – Débat d'orientation budgétaire 2008

Monsieur le Président expose au Comité Syndical le DOB 2008.

Concernant la section « aménagement du bassin versant de la Cumane », le Comité Syndical décide, **à l'unanimité** :

- d'inscrire au budget primitif 2008 la somme de 50 000 € d'études complémentaires subventionnables par le Département et l'Agence de l'Eau
- de lancer la consultation

Concernant la section « eau potable », le point sera fait avec Alp'Etudes, il conviendra également de calculer les participations des communes.

Concernant la section « itinéraires cyclables », le Conseil Général sera à nouveau contacté pour faire le point.

Monsieur le Président remercie les délégués pour leur participation et le travail accompli durant ce dernier mandat.

La séance est levée à 20 h.

Fait à Saint-Marcellin, le 10 mars 2008

Le Président,
Jean-Michel REVOL